

Circuit Départemental Jeunes

Règlement Particulier GBC 2023

1.4.1) Objet :

Ce « Règlement Particulier (RP) du Circuit Départemental Jeunes 2023 » précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de ce CiDJ uniquement.

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Trophée Départemental Jeunes de Simples (CiDJ) 2023 est autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro : en cours dans Poona avec le numéro de dossier Poona : **2203205**. Il est organisé, par délégation du Comité 05 de badminton, par le club : Badminton Club Guillestrois 05.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Ce CiDJ Simple se disputera le samedi 4 février 2023 au Gymnase du Collège – Quartier du Queyron à GUILLESTRE (05600) dans 1 salle (7 terrains de double).

1.4.4) Calendrier d'inscription :

- J-8 : 27/01/2023 ➔ Date limite des inscriptions ;
- J-6 : 29/01/2023 ➔ Date limite de désistement sans justification ;
- J-5 : 30/01/2023 ➔ Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH ;
- J-2 : 02/02/2023 ➔ Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de 10€ pour 1 discipline.

Pas de remboursements hormis pièces justificatives pour absences non justifiées.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer à l'étape du CiDJ pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du CiDJ dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra la présenter avant son premier match.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à cette étape du CiDJ, les médailles et les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au Comité à ses frais.

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à cette étape du CiDJ.

Chaque participant inscrit à cette étape du CiDJ doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, au nombre maximum de : 70, pourront s'inscrire pour 1 discipline (Simple) dans 1 série (classement/CPPH) au maximum. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque finale (3^{ème}, Finalistes & Vainqueurs). Fin de cette étape du CiDJ prévue le dimanche vers 19h00. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort.

1.4.7) Têtes de catégories, Tirage au sort & Forfait :

Les têtes de séries voire les têtes de poules seront déterminées à partir du classement du CPPH de la Fédération, pour chaque série et discipline.

Le logiciel Badplus sera utilisé pour la confection des tableaux.

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA.

1.4.8) Echancier :

Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes au minimum avant l'heure prévue pour leur 1er match.

Les échanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement de l'étape.

Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

Une fois l'étape commencée pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion de l'étape (voir le Règlement Général des Compétitions).

1.4.9) Arbitrage :

Les matches se joueront en auto-arbitrage (avec si possible des arbitres fédéraux ou faisant office).

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du CiDJ, pour régler un conflit.

1.4.10) Juge-Arbitre & Gestionnaire d'Organisation :

Le GEO choisi sera : Fabrice DESPESSE.

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au plateau de jeu & au Terrain :

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs participants à un match et appelés par la table de marque, devant disputer leur match, et 2 personnes au maximum pour un besoin de coaching avec une tenue correcte (y compris une paire de baskets à leurs pieds) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur.

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans permission.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de 3 minutes de temps de préparation pour se rendre sur l'un des 7 terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait".

Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

Le volant plume officiel est le : Forza FZ5000 qui sera vendu au prix de 25 € (la boîte de 12 volants).

1.4.15) Fautes & Lets :

Voir feuille « Lets & Fautes du CiDJ » affichée dans la salle le jour du CiDJ à côté de ce règlement particulier.

1.4.16) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille « Nombre de poule et de qualifiés » issue de Badplus affichée dans la salle le jour de cette étape du CiDJ à côté de ce règlement particulier.

1.4.17) Adoption du règlement particulier:

Toute participation à cette étape CiDJ implique l'adoption du présent règlement particulier 2020 dans la totalité de ses articles.

L'organisation a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des articles du présent règlement particulier.